



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2024
Français
Original : anglais

Communiqué officiel de la 9558^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 26 février 2024,
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 9558^e séance, tenue à huis clos le 26 février 2024, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « La situation en Afghanistan ».

Avec l'assentiment du Conseil et conformément aux dispositions pertinentes de la Charte ainsi qu'à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, la Présidente a invité les représentants de l'Inde, du Pakistan, du Qatar, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye, qui en avaient fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question.

La Présidente du Conseil a invité la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de M^{me} DiCarlo.

Les représentants du Japon, de la France, de la Suisse, de la Slovénie, de la Chine, de l'Équateur, de Malte, de la Fédération de Russie, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la République de Corée et du Guyana au nom de l'Algérie, du Guyana, du Mozambique et de la Sierra Leone ont fait des déclarations.

M^{me} DiCarlo a répondu aux observations qui ont été formulées et aux questions qui ont été posées.

Les représentants de la République islamique d'Iran, du Qatar, de la Türkiye, de l'Inde et du Pakistan ont également fait des déclarations. »

